

AMNESTY INTERNATIONAL
DOCUMENT INTERNE
Index AI : ACT 33/11/94 - ÉF-AI -

Diffusion aux seuls membres d'Amnesty International

Londres, avril 1994

Origine :
Service recherche
et campagnes Afrique

Destinataires :
toutes les sections
Coordonnateurs/campagnes
Coordonnateurs Burundi/CARAFAN

SEMAINE DU BURUNDI
(16-23 Mai 1994)

Cas d'appel

Résumé

Le document ci-joint expose six cas de personnes victimes des effroyables violences dans lesquelles a sombré le Burundi depuis octobre 1993. Ces personnes ont été directement la cible d'attaques et ont également perdu des membres de leur famille et de leur communauté au cours de cette dernière vague d'atrocités. Aucun de ces cas n'a fait l'objet d'enquêtes et personne n'a été arrêté pour ces homicides.

Diffusion

Cf. plus haut, dans l'en-tête. Veuillez vous assurer que votre attaché de presse prenne connaissance de ce document.

1. La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Burundi week: cases for appeals. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉF-AI avril 1994.

Actions recommandées

- Le document ci-joint est externe
- Veuillez vous référer à la circulaire relative aux actions recommandées (index AI : AICT 33/08/94) pour décider comment votre section ou votre groupe peut utiliser ces cas d'appel le plus efficacement possible durant la Semaine du Burundi.
- Nous ne recommandons pas que ces cas soient utilisés comme le fait traditionnellement Amnesty International, avec un programme d'action spécifique pour chaque personne. En conséquence, veuillez diffuser le texte externe dans son intégralité. Étant donné l'ampleur des massacres qui ont sévi dans le pays au cours des six derniers mois et l'urgence avec laquelle nous poursuivons notre programme sur une échelle plus vaste, nous vous demandons d'utiliser ces cas comme base pour des appels plus généraux en faveur d'une cessation des violences et de l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur tous les homicides commis dans le pays. Nous espérons que ces appels d'ordre plus général seront particulièrement appropriés pour une action auprès du grand public.
- Veuillez utiliser ces cas et les photographies de ces personnes auprès des médias et dans votre programme public pour la Semaine du Burundi. Comme avec les 24 cas exposés dans la Campagne d'Amnesty International contre les "disparitions" et les assassinats politiques, nous espérons qu'en attirant l'attention sur le sort tragique d'un certain nombre de victimes précises il sera possible à chacun de saisir de façon plus concrète la dramatique situation que connaît le Burundi et de mettre des noms et des visages sur les statistiques anonymes et plutôt rébarbatives habituellement publiées par les médias.
- À chaque cas présenté ici correspond une photographie. Veuillez utiliser le bon de commande pour obtenir ces photographies (AICT 33/12/94).

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉFAI

Index AI : ACT 33/11/94

DOCUMENT EXTERNE

Londres, avril 1994

SEM-AINE DU BURUNDI (16-23 MAI 1994)

Cas d'appel

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Burundi Week: 16-23 May 1994: Cases for Appeals. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - avril 1994.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

Léonce Ntakitirimana

« Les soldats m'ont attaqué à coups de machette et de couteau et, lorsque j'ai levé les bras au-dessus de la tête pour me protéger, ils m'ont tranché la main droite d'un coup de machette [...] J'ai perdu connaissance pendant un moment. Mes agresseurs se sont alors éloignés, pensant sans doute que j'étais mort. »

Le cinq décembre 1993, à une heure de l'après-midi, Léonce Ntakitirimana, un technicien de vingt-sept ans qui travaillait dans un institut de recherche agricole, a été dépassé par plusieurs hommes à moto, dans une rue proche du centre de la ville de Ngozi. Ceux-ci sont revenus quelques instants plus tard, accompagnés de deux autres hommes, et ont obligé Léonce à s'arrêter. Ce dernier connaissait tous les hommes présents. Deux d'entre eux étaient des civils de la région et les quatre autres des soldats du camp militaire voisin, vêtus en civil. Les soldats ont alors agressé Léonce. Lorsque ce dernier a repris connaissance, il s'est relevé et s'est sauvé à toutes jambes. L'un des agresseurs, s'avisant que Léonce n'était pas mort, s'est lancé à sa poursuite. Léonce a alors aperçu une jeep de l'armée et a couru dans sa direction, mais les soldats en uniforme à l'intérieur du véhicule ont fait semblant de ne pas le voir et n'ont en aucune manière tenté de s'interposer. À ce moment-là, un policier armé d'un fusil est arrivé, ce qui a provoqué le départ des assaillants et de la jeep. Le policier a emmené Léonce à l'hôpital de Ngozi, mais, le soir même, ce dernier était transféré à l'hôpital de Bujumbura, la capitale, par mesure de sécurité. Léonce continue de vivre caché à Bujumbura. Il pense qu'il sera tué s'il retourne à Ngozi.

Le 22 octobre (au lendemain de la tentative de coup d'État), Léonce avait fui vers le Rwanda voisin. Issu de l'ethnie hutu, il était depuis longtemps membre du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), le parti du président Ndadaye, assassiné lors de la tentative de coup d'État. Il faisait partie des centaines de milliers de Burundais qui avaient fui le pays par crainte de massacres. Étant devenu membre du FRODEBU avant sa légalisation en 1992, il était probablement considéré par de nombreux Tutsi de la région comme un radical. Léonce Ntakitirimana a regagné sa ville natale de Ngozi le 3 décembre 1993, pensant que la violence et l'insécurité y avaient diminué. Deux jours plus tard, il était agressé. Les violences au Burundi se poursuivent, plusieurs mois après la première vague de massacres.

Etienne Ntahondereye

« Le samedi 23 octobre, vers dix heures du matin, huit soldats sont arrivés chez nous. Ils ont appelé mon mari, Etienne Ntahondereye. Quand il est sorti, les soldats l'ont emmené, puis se sont rendus à la maison d'à côté. Là, ils ont appelé mon voisin, Léon Philbert. Celui-ci est sorti. Les soldats ont alors pointé leurs fusils sur les deux hommes et ils ont tiré. Ensuite, ils les ont frappés à coups de baïonnette jusqu'à ce que mort s'ensuive. J'ai tout vu, j'étais devant ma maison. »

Vénérende Bucumi, âgée de vingt-six ans au moment des faits, est aujourd'hui veuve. Elle est mère de six enfants et en attend un autre pour juillet. Après avoir tué son mari, un agriculteur de trente-huit ans, les soldats ont forcé la jeune femme à s'asseoir sur son cadavre pendant qu'ils pénétraient dans la maison et s'emparaient de tous les objets de valeur et de tout l'argent qu'ils pouvaient trouver. Ils lui ont ensuite ordonné de leur montrer où étaient les objets de valeur de son voisin, avant de mettre le feu à la maison. Quelques villageois se sont alors approchés, et les soldats ont à nouveau tiré. Vénérende a vu tuer devant elle douze autres habitants du village avant que les soldats ne finissent par s'en aller.

Ces événements ont eu lieu dans la commune de Tangara (province de Ngozi), dans le nord du Burundi, deux jours après la tentative de coup d'État à Bujumbura. Ce jour-là, au moins 17 personnes auraient été tuées dans cette commune par des membres des forces armées. Il semble que les victimes aient été arbitrairement tuées pour la simple raison qu'elles étaient de l'ethnie hutu, comme le président assassiné Ndadage. Toutefois, une des victimes était tutsi. Les habitants de la région pensent qu'il s'agissait là d'une "erreur".

Richard Ntahomvukiye

« Le vendredi 29 octobre, vers deux heures de l'après-midi, mon fils a été tué. Nous étions toujours dans le camp pour personnes déplacées de Gashikanwa. Une quinzaine de soldats sont arrivés et ont ordonné aux Tutsi du camp de regrouper les membres du FRODEBU. Les Tutsi ont pris 11 Hutu, dont mon fils Richard Ntahomvukiye, ainsi que d'autres hommes que je connaissais. Les soldats ont alors donné l'ordre aux Tutsi de les tuer, ce qu'ils ont fait à coups de machette et de gourdin, tandis que les soldats demeuraient à proximité pour les encourager. Une fois les 11 personnes tuées, ils ont emporté les cadavres derrière un bâtiment proche, les ont posés par terre, puis les ont recouverts de sable et d'herbe. En deux jours, les chiens avaient dévoré les corps. »

Après avoir vu un groupe de Hutu tuer trois Tutsi, Richard Ntahomvukiye avait fui avec sa famille vers un camp pour personnes déplacées situé à Gashikanwa, afin d'y trouver refuge. Quelques heures seulement après leur arrivée au camp, des soldats étaient venus et avaient pris cinq hommes, dont son père Paul Bavakure, en raison du fait, semble-t-il, que celui-ci était un représentant local du FRODEBU. Paul Bavakure et deux autres personnes avaient été tués à coups de baïonnette dans un bosquet d'eucalyptus, à une centaine de mètres du camp. Les deux autres hommes étaient parvenus à s'enfuir. Les trois corps auraient été laissés trois jours durant au bord de la route, les soldats interdisant qu'ils soient enterrés.

Parmi les autres membres de la famille restés dans le camp, il y avait Sylvie Ntungigabani, veuve de Paul et mère de Richard. En novembre, Sylvie est finalement retournée chez elle avec sa famille sur la colline de Kivumbu (province de Ngozi), dans la zone de Gashikanwa. Arrivée chez elle, elle a constaté que tous les biens de la famille avaient été volés.

Paul et Sylvie s'étaient mariés en 1962. Sylvie a aujourd'hui cinquante ans (Paul était âgé de cinquante-cinq ans lors de sa mort). Leur neuf enfants, dont Richard, tué à l'âge de vingt-quatre ans, travaillaient à la ferme sous la houlette de Paul. Sylvie va s'efforcer de continuer à faire marcher la ferme avec l'aide de ses enfants les plus âgés.

Joseph Miburo

« Le 21 octobre, à huit heures du matin, environ 200 Hutu sont descendus au centre commercial [...] Rien ne s'est passé à ce moment-là, mais, au cours de la même journée, il ont commencé à couper des arbres pour bloquer les rues.

[...] Le 22, vers six heures du soir, j'étais assis devant notre boutique avec ma famille, lorsqu'un groupe de Hutu s'est dirigé vers nous. Nous ne craignions rien de particulier, tout ayant été calme auparavant. Mais, soudain, ils nous ont attaqués. »

Issa Ndururutsa a vu son père Joseph Miburo, ainsi que son frère et son demi-frère, tués à coups de machette par le groupe de Hutu. Lui a réussi, on ne sait trop comment, à s'enfuir avec les femmes de la famille, à savoir deux des épouses de son père et sa propre femme, Céline. Ils se sont rendus au siège de la police locale, où ils sont restés quelques jours avant d'être transférés dans un camp pour personnes déplacées. Vers la mi-novembre, la famille est retournée chez elle.

Joseph Miburo, ouvrier agricole de soixante-quinze ans, était un musulman tutsi. Il avait trois épouses, dont l'une (Sylvie Minani, la mère d'Issa) était Hutu. Les deux fils de Joseph tués en même temps que lui, Ismane et Saïd, étaient respectivement âgés de vingt-cinq et vingt-neuf ans. Les fils de Joseph étaient copropriétaires de trois boutiques sises à Butihinda (province de Muringa), dans le nord du Burundi. C'est là que le massacre a eu lieu. Les trois boutiques ayant été pillées, les membres survivants de la famille ont dû faire appel à l'aide de voisins compréhensifs pour subsister.

Zabulon Nkuzimana

Dans la nuit du 6 mars, Zabulon Nkuzimana, un jeune homme de dix-huit ans originaire de la province de Bururi, a été arrêté par des soldats à Bujumbura, dans le quartier de Kamenge. Il a été emmené avec une cinquantaine d'autres Hutu, dont des femmes et des enfants, dans un endroit où les soldats ont ouvert le feu sur eux. Touché à l'épaule par une balle, Zabulon s'est effondré sur le sol. Des personnes abattues par les soldats sont alors tombées sur lui, le recouvrant peu à peu. Les militaires ont ensuite chargé les corps dans des camions de l'armée avant de se rendre sur les berges de la rivière Rusizi. Zabulon a entendu un soldat demander à un autre s'ils allaient vérifier que tous leurs "passagers" étaient bien morts. L'autre soldat a répondu que, s'il y avait d'éventuels survivants, ils seraient de toute façon dévorés par les crocodiles. La chance a voulu que Zabulon soit jeté sur la rive boueuse, qu'il a pu gravir avant de s'échapper. Après avoir marché toute la nuit, il est arrivé dans un village, où il a rencontré quelqu'un qui l'a emmené à la Croix-Rouge à Bujumbura. De là, il a été transféré dans un hôpital. Par la suite, il a trouvé refuge au Club Hôtel du Lac Tanganika, où des soins médicaux lui ont été prodigués. Lorsqu'il était à l'hôpital, il semblerait que deux soldats aient tenté de le retrouver dans le but de l'empêcher de témoigner.

Dans la nuit du 6 mars 1994, plus de 200 Hutu ont été massacrés par des membres des forces armées burundaises, chargés par le gouvernement de « désarmer les éléments extrémistes hutu » dans le quartier de Kamenge, à dominante hutu. Cependant, l'armée se serait rendue coupable de nombreuses exécutions extrajudiciaires perpétrées avec des armes à feu et des baïonnettes. Des cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants ont été jetés dans la rivière Rusizi, d'autres ont été abandonnés au bord des routes. Il ne semble pas que des arrestations aient été effectuées au cours de l'opération. Seulement deux semaines plus tard, l'armée a de nouveau investi le quartier sur ordre du gouvernement.

Thareisse Bigirmana

Thareisse Bigirmana, âgé de seize ans, faisait partie des quelque 120 Tutsi qui, enfants comme adultes, ont été regroupés le 22 octobre 1993 sur la colline de Taba, dans la commune de Butaganzwa (province de Rugigi) par un groupe de Hutu – dont un fonctionnaire de l'administration locale – armés de lances, de coutreaux et de machettes.

Thareisse et les autres Tutsi ont d'abord été emmenés de force jusqu'à la colline de Masazi. Là, on les a laissés un certain temps à l'extérieur d'un bar qui, ayant appartenu à un Tutsi, avait été détruit. Des Tutsi de la colline de Masazi ont également été capturés, et l'ensemble du groupe, dont le nombre s'élevait alors à environ 150 personnes, a été conduit à la colline de Nyangé. Contraints de s'allonger sur le sol, les Tutsi ont été sauvagement battus. Le lendemain matin, le fonctionnaire local est revenu en compagnie d'un plus grand nombre de Hutu, à qui il a donné l'ordre de tuer les Tutsi présents.

Thareisse est l'un des deux survivants du massacre, au cours duquel il a perdu dix membres de sa famille. Il a survécu aux coups de machette qui lui ont été portés de chaque côté du cou, provoquant de graves blessures. Lui et l'autre survivant sont parvenus à s'échapper après avoir été laissés pour morts, et ils se sont d'abord cachés chez une famille tutsi de la colline de Nyangé. Lorsque, cette nuit-là, la maison a été attaquée par un groupe de Hutu, les jeunes garçons se sont dissimulés dans une bananraie située derrière la maison. Le lendemain, des Tutsi les ont trouvés là et les ont conduits dans un camp pour personnes déplacées à Rugigi (province de Rugigi), d'où ils ont été transférés dans un hôpital pour y recevoir des soins.

Début février 1994, Thareisse est retourné chez lui à pied. Il a alors constaté que des membres de la communauté hutu locale s'étaient appropriés la maison, les biens et les terres de sa famille. On lui aurait dit qu'il pouvait revenir vivre sur la colline à condition de ne pas essayer de récupérer les biens de sa famille ni tenter de faire traduire en justice les responsables de la tuerie. En désespoir de cause, il est retourné à pied vers le camp, distant de quelque dix ou quinze kilomètres.

Ce que vous pouvez faire

1. Exhorter votre gouvernement à aider le peuple burundais, ce qui est une obligation internationale.
2. Sensibiliser d'autres personnes de votre pays à la situation critique des droits de l'homme au Burundi, en leur demandant de participer à la présente campagne.
3. Écrire aux chefs de l'armée et de la gendarmerie au Burundi en les invitant à prendre immédiatement des mesures afin de mettre un terme aux massacres. Voici leurs adresses :

Chef de l'État-major général des forces armées
Ministère de la Défense nationale
Bujumbura
Burundi

Chef de l'État-major général de la gendarmerie
Ministère de la Défense nationale
Bujumbura
Burundi

– Écrire au président du Burundi en lui demandant instamment de faire cesser l'impunité dont jouit l'armée et en le priant d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les massacres. Voici son adresse :

Son Excellence le Président
Présidence de la République
BP 1870
Bujumbura
Burundi